

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN***

**D -20090312**

**Ville de Bordeaux. Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2009. Propositions.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	<b>ENVELOPPE DEPARTEMENT</b>	<b>ENVELOPPE COMMUNALE</b>	<b>TOTAL Euros</b>
1 <sup>er</sup> canton	86 235 euros	42 687 euros	128 922 euros
2 <sup>ème</sup> canton	94 181 euros	46 621 euros	140 802 euros
3 <sup>ème</sup> canton	108 982 euros	53 947 euros	162 929 euros
4 <sup>ème</sup> canton	103 780 euros	51 372 euros	155 152 euros
5 <sup>ème</sup> canton	87 713 euros	43 419 euros	131 132 euros
6 <sup>ème</sup> canton	98 002 euros	48 512 euros	146 514 euros
7 <sup>ème</sup> canton	61 569 euros	30 478 euros	92 047 euros
8 <sup>ème</sup> canton	115 756 euros	57 300 euros	173 056 euros

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Madame et Messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1, 3, 4 et 8 de Bordeaux.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009**

**1<sup>er</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	86 235,0 0
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	42 687,0 0
ENVELOPPE GLOBALE	128 922,0 0

<b>Bâtiment ou espace public</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Montant TTC</b>
Jardin Dupaty	Installation de jeux d'enfants	40 000,00
Salle Gouffrand	Rénovation du hall d'entrée	15 000,00
Maternelle Sousa Mendès	Réfection de la salle d'hygiène	9 900,00
Crèche Haussmann	Rénovation de la salle de peinture et de la salle d'activités	3 000,00
Terrain situé 190, rue Achard	Création et implantation de deux stèles commémoratives à la gloire des anciens combattants de Bacalan	23 000,00
Bibliothèque des Aubiers	Aide à la création d'un fonds DVD	30 000,00
RPA Achard	Installation d'un bac à coiffure (participation à 50%)	737,00
RPA Lumineuse	Réfection du système inter phonie	7 285,00

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009**

**3<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	108 982,0 0
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	53 947,0 0
ENVELOPPE GLOBALE	162 929,0 0

<b>Bâtiment ou espace public</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Montant TTC</b>
Centre d'animation Saint Pierre	Réfection fenêtres 1er étage bâtiment B	4 200,00
Elémentaire Albert Barraud	Réfection des couloirs	25 000,00
Maternelle Pas Saint Georges	Rénovation des locaux RASED (salle et couloir)	32 400,00
Ecole Vieux Bordeaux	Réfection classes 1 et 3	10 500,00
Eglise Saint Seurin	Restauration des réservoirs d'air de l'orgue	37 958,00
Maternelle Anatole France	Acquisition d'un ordinateur	871,00
RPA Alsace Lorraine	Amélioration de l'isolation thermique des combles	6 000,00
Club senior Brach	Réfection des menuiseries et pose de volets roulants	24 000,00
Club senior Albert Barraud	Aménagement de la cuisine	22 000,00

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009**

**4<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	103 780,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	51 372,00
ENVELOPPE GLOBALE	155 152,00

<b>Bâtiment ou espace public</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Montant TTC</b>
Square des Tilleuls	Clôture du square	3 474,00
Stade Maître Jean	Rénovation d'un terrain de tennis : sol (gazon synthétique)	26 000,00
Stade Maître Jean	Rénovation d'un terrain de tennis : clôture	25 000,00
Stade Maître Jean	Carrelage des vestiaires	26 658,00
Stade Chaban Delmas annexe	Rénovation d'un terrain de tennis : sol	6 000,00
Maison de Quartier Tauzin	Eclairage 2ème court de tennis	23 000,00
Elémentaire Alphonse Dupeux	Rénovation des sols sanitaires garçons	11 990,00
Elémentaire Alphonse Dupeux	Rénovation des sols sanitaires filles	6 930,00
Elémentaire Paul Bert	Réfection escalier bleu	15 200,00
RPA Alfred Smith	Acquisition d'une vitrine	600,00
RPA Notre Temps	Acquisition d'une vitrine	600,00
Club senior Quintin Loucheur	Climatisation du club	9 700,00

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009**

**8<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	115
	756,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	57 300,00
ENVELOPPE GLOBALE	173
	056,00

<b>Bâtiment ou espace public</b>	<b>Description de l'opération</b>	<b>Montant TTC</b>
Mairie de Quartier de Caudéran	Amélioration des locaux de réception du public	16 058,33
Centre animation Monséjour	Travaux de mise aux normes de la cuisine	3 700,00
Parc Monséjour	Clôture du parc Monséjour	23 887,51
Elémentaire Paul Lapie	Réfection classe	38 000,00
Elémentaire Pins Francs	Réfection couloir bâtiment rue Jude	30 000,00
Elémentaire Pins Francs	Réfection couloir bâtiment "voie ferrée"	20 500,00
Maternelle Stéhélin	Remplacement volets bois et menuiseries classe moyens	22 000,00
Maternelle Clos Montesquieu	Acquisition de 2 vélos, d'un lecteur CD et de dalles de protection	1 332,58
Elémentaire Raymond Poincaré	Acquisition de matériel de sport et d'un vidéo projecteur	1 483,50
Maternelle Paul Doumer	Acquisition de choppers et de tricycles	1 350,00
Elémentaire Paul Doumer	Acquisition de livres pour la BCD	885,69
Elémentaire Pins Francs	Acquisition de 3 radiocassettes	322,86
Elémentaire Paul Lapie	Acquisition de 2 radiocassettes, d'un microphone et d'un caméscope	1 047,33
Maternelle Pins Francs	Acquisition d'un réfrigérateur, d'un micro ondes et d'une chaîne stéréo	387,14
Mairie de Quartier de Caudéran	Acquisition de matériel vidéo	1 251,06
Théâtre la Pergola	Travaux de chauffage	7 200,00
Théâtre la Pergola	Conservation des façades	2 150,00
RPA Armand Faulat	Installation d'un bac à coiffure	1 500,00

**M. MARTIN.** -

C'est un dossier de routine, je serai tenté de dire. Tout le monde connaît le FDAEC et les nouvelles règles du jeu.

Pas de difficultés pour moi.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, tout le monde connaît le FDAEC, mais je suis allé sur le site du Conseil Général où il est marqué :

« A pour objet d'aider les communes et les regroupements de communes à la réalisation de travaux de construction, de rénovation sur des bâtiments communaux, de voirie ou d'acquisition de matériels ne pouvant être subventionnés par ailleurs.

Chaque commune propose une liste de travaux et d'acquisitions de matériels à effectuer sur son territoire et le Conseil Général participe à leur financement sous réserve que ces opérations intègrent un certain nombre de critères relatifs au développement durable. »

En lisant ceci, Monsieur le Maire, j'avais moi-même proposé lors d'un vote du FDAEC que ces dotations, compte tenu de la situation environnementale alarmante, soient tournées au moins une année vers des demandes d'équipements ou de travaux permettant un geste en faveur de la planète.

Il suffirait que l'ensemble des Conseillers Généraux de la commune lance un appel à projet en ce sens en indiquant que le FDAEC cette année privilégie uniquement des actions écologiquement responsables comme on peut le voir par ailleurs dans ce document dans certaines actions : amélioration de l'isolation thermique des combles, pose de volets roulants, réfection de menuiseries, réfection de fenêtres, ou encore pose de robinets poussoirs, autant d'actions qui serviraient ceux qui vivent dans les locaux et qui participeraient à l'engagement de la Ville et du Conseil Général en faveur vraiment de l'environnement.

Je réitère donc, Monsieur le Maire, ma demande, surtout quand je vois les opérations que l'on découvre aujourd'hui dans le FDAEC, notamment sur le 8<sup>ème</sup> canton qui se distingue particulièrement par des distributions de matériels notamment aux écoles de ce canton, qui frisent, si vous me le permettez, le n'importe quoi : micro-ondes, réfrigérateur, radio-cassette, qui sont certainement utiles, mais qui pourraient être largement financés autrement par les résultats des kermesses ou des lotos de ces écoles.

En fait, ce qui s'est passé c'est que jusqu'à présent c'était le FIL qui permettait de distribuer les cadeaux du maire adjoint, et maintenant c'est le FDAEC qui distribue les cadeaux.

Je crois que tout ceci n'est pas très sérieux. En plus sur le plan de l'égalité ce n'est pas très équitable. Je trouve que le FDAEC a d'autres valeurs à distribuer que ça, en tout cas a d'autres travaux à réaliser.

Voilà Monsieur le Maire, ce que nous pouvons dire sur le FDAEC.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais rester cohérent dans mes prises de position. Il y a un an au moment de ce même débat concernant le FDAEC j'avais pointé l'inéquité que constituait la dotation dans certains cantons au service des écoles. J'avais considéré que ce n'était pas juste que certains cantons équipent des écoles quand d'autres se contentaient de rénover des classes.

Aujourd'hui je dis que ce que nous avons dénoncé à travers le Fonds d'Intervention Locale en particulier sur cette question des dotations matérielles des écoles, rentre par la petite porte du FDAEC. Je trouve que ce n'est pas non plus très fair-play par rapport à ce que nous avons dénoncé il y a quelque temps.

Donc contrairement aux autres années notre groupe va s'abstenir sur le FDAEC. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je crois que le principe sur les attributions du FDAEC c'est de permettre au Conseiller Général du canton, quelle que soit sa couleur politique, en liaison avec le Conseil Général et bien sûr avec la Ville, de choisir les opérations qui lui paraissent prioritaires. Elles ne sont pas du goût de M. PAPADATO. On peut évidemment en discuter à l'infini. La présentation qu'il a faite des choses est un peu caricaturale car les 4/5<sup>ème</sup> de la répartition dans le 8<sup>ème</sup> canton sont concentrés sur de grosses opérations.

Pour le reste cela peut faciliter la vie quotidienne des établissements scolaires. Je suis sûr que les élèves et les enseignants en seront tout à fait satisfaits.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, juste un mot pour rappeler à nos collègues que 3 cantons n'ont pas encore fait part de leur choix. Ça serait bien de le faire assez rapidement si c'est possible. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Qui est contre cette répartition ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090313

Fonds d'intervention local 2009. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le conseil municipal dans sa séance du 22 décembre 2008 en a précisé le montant pour l'exercice 2009.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Caudéran / Bordeaux Sud / Victor Hugo Saint-Augustin / Bordeaux Nord / Centre Ville, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

**QUARTIER CAUDERAN**

Montant global : 54 612 euros  
Montant déjà utilisé : 13 408,67 euros  
Montant attribué : 20 270,44 euros  
Solde : 20 932,89 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Compagnie Présence	Aide à l'organisation du 20ème anniversaire de la Compagnie au Théâtre de la Pergola	1 000
Parallèles Attitudes Diffusion	Animations à la Rock School Barbey pour le Forum Jeunesse	1 500
Caudéran Evénements	Organisation du Forum Jeunesse	3 000
Association Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts de Caudéran Sud	Fêtes de Cardoze	2 000
APPEL Sainte Marie Grand Lebrun	Aide pour des enfants à mobilité réduite	1 000
APPEL Saint Ferdinand	Parcours de motricité en faveur d'enfants handicapés	2 000
Itinérance Contact	Organisation d'une exposition photos	500
<b>TOTAL</b>		<b>11 000</b>

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Service des manifestations publiques	Location de matériel pour la soirée du Forum Jeunesse	1 270,44
Mairie de Bordeaux – Service Bâtiment	Réfection des peintures de la Mairie annexe	8 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 270,44</b>

**QUARTIER BORDEAUX SUD**

Montant global : 74 412 euros

Montant déjà utilisé : 28 453,93 euros

Montant attribué : 15 500 euros

Solde : 30 458,07 euros

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Association So'Jaime	Aide à l'achat matériel vidéo - son	1 500
La Tribale Démarche	Manifestation culturelle « Du Cœur à la Rue »	1 500
Association Bordeaux Caché	Participation à la manifestation « Art y show » lors des 10 ans de la Halle des Capucins	5 000
La Halle des Douves	Aide à l'animation du Quartier des Capucins	1 000
Yakasémé	Animations de la rue Montfaucon	300
Association Urban Vibration School	Aide à un projet artistique	500
Maison de Quartier Union Saint-Jean	Participation à l'animation du 17 juin	3 200
Swing Time	Subvention de fonctionnement	1 500
Comité des Fêtes et de Bienfaisance du quartier Nansouty	Animations dans le quartier Nansouty	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>15 500</b>

**QUARTIER VICTOR HUGO / SAINT AUGUSTIN**

Montant global : 54 555 euros

Montant déjà utilisé : 9 800 euros

Montant attribué : 12 800 euros

Solde : 31 955 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association des Amis de l'Orgue de Saint-Augustin Bordeaux	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
Saint Augustin 2015	Manifestation « Le Printemps de Saint-Augustin » des 15 et 16 mai	1 500
Le 4 de Bordeaux	Fête de la République le 6 juin	2 500
Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine Tauzin	Course City Run	1 800
La Pouponnière du Centre	Travaux de peinture et mise aux normes	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 800</b>

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Service Vie des Quartiers	Participation aux frais de location d'une salle au Théâtre des Salinières pour le Conseil de Quartier	500
Mairie de Bordeaux – Direction de la Culture	Accompagnement de l'œuvre des Kabakoff	2 500
<b>TOTAL</b>		<b>3 000</b>

**QUARTIER BORDEAUX NORD**

Montant global : 54 918 euros

Montant déjà utilisé : 35 918,19 euros

Montant attribué : 4 000 euros

Solde : 14 999,81 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bordeaux Sauvetage et Secourisme	Achat de matériel de secourisme pour des formations	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – ACAQ	Soutenir l'organisation du Festival de l'Été dans le quartier du Lac	2 000
Esprit de Quartier	Projection Cinésites	1 500
<b>TOTAL</b>		<b>4 000</b>

**QUARTIER CENTRE VILLE**

Montant global : 55 135 euros

Montant déjà utilisé : 14 782 euros

Montant attribué : 1 000 euros

Solde : 39 353 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Amicale Laïque Bordeaux Centre	Permettre aux enfants de Saint-Pierre, privés d'équipements sportifs, de découvrir une discipline sportive : le judo, dans une démarche éducative	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 000</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer, lorsque cela est obligatoire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires.

**M. MARTIN.** -

Le FIL. Pas de difficultés pour moi.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DIEZ.

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les attributions financières du Fonds d'Intervention Local sont souvent le prolongement d'investissements dont on s'aperçoit avec le temps du réel impact financier au détriment d'aides apportées à des actions ponctuelles.

Dans le FIL du quartier Victor-Hugo-Saint Augustin il est attribué une subvention de 2.500 euros à l'accompagnement de l'œuvre de la Maison au Personnage des Kabakoff.

Le choix qui a été fait de cette œuvre supposait des frais de maintenance et de surveillance bien plus élevés que ceux d'une œuvre d'art classique, sculpture, éléments décoratifs ou paysagers.

Vu la situation de l'œuvre au centre d'un carrefour très fréquenté, le mot « accompagnement » signifie-t-il que l'on va prendre par la main les éventuels visiteurs pour les aider à traverser ?

## *Séance du lundi 22 juin 2009*

De toute façon ils ne pourront que faire le tour du bâtiment en collant le nez aux fenêtres, celui-ci étant impénétrable.

2.500 euros cette année pris sur le Fonds d'Intervention Local au détriment d'autres actions, cela fait un peu cher pour l'entretien d'une maison close.

En deuxième lieu, sur le fonds d'intervention de ce même secteur, suite au Conseil de Quartier il est attribué 500 euros pour participer à la location d'une salle de théâtre des Salinières. La Ville doit donc payer pour exercer la démocratie participative.

Bienvenue au club. Cela fait longtemps que faute de salles municipales en nombre suffisant, les associations pratiquent l'exercice et doivent s'en remettre à la bienveillance des patrons de cafés ou autres qui acceptent gracieusement d'héberger leurs assemblées.

Puisque l'on parle de Conseil de Quartier, je reviendrai sur celui du quartier de Bordeaux-Nord en date du 11 mai qui s'est tenu au Vélodrome du Lac, pour regretter le choix peu judicieux du lieu, excentré, difficile d'accès autrement qu'en voiture. Pas de tram. Un bus toutes les 30 minutes. 3 à 4 km en vélo pour les sportifs. Résultat, peu de participants, surtout chez nos anciens, pour un conseil semestriel qui a la prétention de traiter en une soirée les problèmes de 4 quartiers.

Entre parenthèse, pour ce qui concerne l'effort écologique, tout le monde est venu en voiture. Parking plein. C'est je pense à éviter pour un prochain conseil.

### **M. LE MAIRE. -**

Je n'ai pas très bien compris. La salle était vide et le parking était plein...

M. MAURIN

### **M. MAURIN. -**

Sur cette délibération du FIL nous allons à nouveau nous abstenir. Certes il y a une évolution qui avait été déjà notée il y a quelques mois concernant notamment les dotations aux établissements scolaires qui ne figurent plus dans les projets des adjoints de quartiers.

Par contre quelque chose que j'avais dénoncé est en train de se systématiser, c'est ce que vous appelez les transferts de crédits, c'est-à-dire des services de la Ville qui ont besoin du FIL pour boucler un certain nombre de réalisations.

Je pense notamment au service des Bâtiments de la Ville concernant les peintures de la mairie annexe. Je pense également au service de la Culture concernant l'œuvre de Kabakoff. Je pense que là aussi on va vers des dérives prévisibles. On n'est plus vraiment dans la proximité. Merci.

### **M. LE MAIRE. -**

M. ROUVEYRE.

### **M. ROUVEYRE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour continuer sur les dérives - je vous ferai grâce de l'historique de nos revendications contre ce dispositif - je constate simplement

qu'un pas a été franchi dans cette délibération, c'est la subvention, Jean-Louis DAVID, au « 4 de Bordeaux ». On avait le « 5 de cœur ». On a le « 4 de Bordeaux ».

Le « 4 de Bordeaux », vous avez fait attention à ne pas être président, mais le président, renseignement pris, n'est autre que votre ancien directeur de campagne. Je trouve que là on arrive sur un terrain particulièrement glissant. J'espère que c'est bien la dernière étape très limite de l'utilisation de ce fonds.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Si on excluait les militants socialistes de toutes les associations subventionnées... On ferait des économies...

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE. -**

En tout cas ce FIL c'est formidable, parce que ça anime nos débats. Ça rend fous de rage nos amis de l'opposition. Donc je trouve que c'est une excellente initiative. On va vraiment la poursuivre.

M. DAVID.

**M. JEAN-LOUIS DAVID. -**

Je voulais juste apporter deux ou trois précisions une fois encore.

Mme DIEZ, vous êtes mal renseignée sur l'œuvre de Kabakoff.

**M. LE MAIRE. -**

J'organiserai une rencontre entre M. Kabakoff et Mme DIEZ quand il viendra à Bordeaux pour qu'elle lui explique sa théorie sur la maison close. Ça sera un grand moment.

**M. JEAN-LOUIS DAVID. -**

Vous êtes mal renseignée parce que les 2.500 euros en question c'est de l'argent destiné aux associations pour la médiation et l'accompagnement de l'œuvre. C'est ce qui a permis lors du dernier Conseil de Quartier notamment, de présenter une exposition de photographies qui a accompagné l'œuvre et sa construction depuis le démarrage.

Donc ce n'est pas du tout une subvention d'entretien, c'est une subvention d'appropriation par la population de l'œuvre de Kabakoff.

Sur le Théâtre des Salinières, ayant choisi ce théâtre pour y faire le Conseil de Quartier, je trouve normal qu'on en paie les fluides à cette occasion.

Quant au « 4 de Bordeaux », mon cher Mathieu ROUYEYRE, je vous laisse responsable des propos que vous avez tenus tout à l'heure.

**M. LE MAIRE. -**

En tout cas moi je félicite M. DAVID sur son initiative s'agissant de l'accompagnement de l'œuvre de M. Kabakoff.

Nous constatons très régulièrement combien il est difficile d'accéder à la création contemporaine. On le voit encore dans les expositions qui sont en cours à l'heure actuelle dans la ville avec des œuvres d'artistes bordelais. Parfois il y a des interrogations de la part de la population sur, j'hésite à dire le sens, mais disons la portée de ces œuvres.

Je trouve qu'aider la population à s'approprier, pour reprendre le vocabulaire de Jean-Louis DAVID, ces œuvres, c'est une très très bonne utilisation du FIL. Ça fait tout à fait partie du travail de médiation des élus dans les quartiers.

M. PAPADATO sur le FIL, toujours ?

**M. PAPADATO.** -

Oui, Monsieur le Maire, très rapidement pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce Fonds d'Intervention Local, mais aussi pour vous dire que nous ne sommes pas fous de rage, nous sommes juste tristes et étonnés. Alors que toutes les grandes villes de France permettent aux adjoints de s'entourer d'une équipe d'habitants élus tirés au sort, Bordeaux est la seule grande ville de France à ne pas avoir de maires adjoints qui associent des habitants du quartier pour les aider dans le choix de leurs réalisations.

Je note que Lyon, Nice, Toulouse, Paris et tant d'autres, le font.

Lorsque nous en parlons vous dites que nous sommes fous de rage. Non. Simplement je suis extrêmement déçu parce que je pensais que la démocratie participative était enfin entrée dans votre esprit, Monsieur le Maire, mais vous ne nous parlez que de kolkhoze, ou de soviet suprême. J'avoue que je suis un peu étonné parce que ça se passe dans toutes les grandes villes de France, mais étonnamment pas à Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Je n'ai pas le souvenir, au moins dans cette séance, d'avoir évoqué les kolkhozes et les sovkhoses. Peut-être que vous en rêvez encore la nuit, M. PAPADATO...

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, par deux fois vous avez cité les soviets.

**M. LE MAIRE.** -

Ah les soviets. Mais ce n'est pas aujourd'hui, donc il y a prescription.

Mais je vois que vous évoluez. D'abord vous avez commencé par nous expliquer que le Fonds d'Intervention Local c'était épouvantable. Maintenant vous nous dites que c'est très bien mais qu'il faut changer la méthode.

Je fais confiance à tous les maires d'arrondissements pour qu'ils s'entourent de tous les avis possibles et imaginables.

Cela dit, de là à généraliser une procédure qui consiste à tirer au sort les conseils des maires d'arrondissements, je ne suis pas sûr que la démocratie participative aurait grand-chose à y gagner.

Qui vote contre le FIL ?

Qui s'abstient ?

Vous voyez qu'on est en bonne voie. Il n'y a plus de votes contre. Il n'y a plus que des abstentions.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

**D -20090314**

## **Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2009 décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Il convient de rappeler au préalable que la loi du 19 février 2007 a introduit la possibilité, pour chaque collectivité, dans le cadre du dialogue social, de réguler les avancements de grade par la détermination d'un taux de promotion dit « ratio promus / promouvables ». Ce taux représente, pour chaque grade, le pourcentage d'agents promouvables par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions statutaires pour l'accès à ce grade.

La mise en place de ces ratios, initiée par la collectivité en 2007 et prolongée en 2008, fut l'occasion d'une réflexion globale relative à la structure des carrières selon les filières et aux possibilités de déroulements de carrière offertes aux agents de notre collectivité.

Au-delà des objectifs premiers d'harmonisation des conditions d'avancement de grade entre les filières et d'ouverture d'accès à certains grades d'avancement jusqu'alors bloqués par des quotas, l'autonomie réglementairement concédée à la collectivité sur la définition de ses ratios promus-promouvables, constitue une réelle opportunité en terme de structuration des carrières par rapport aux postes et aux responsabilités présents dans notre organisation.

La définition du ratio doit donc répondre à un double objectif :  
un objectif collectif qui est de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'organisation. Le ratio intervient ici comme outil de régulation ;  
un objectif individuel qui est de répondre aux exigences de déroulement « normal » de carrière.

Il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux logiques, intimement imbriquées.  
En effet, ces ratios doivent permettre d'offrir des évolutions de carrière régulières aux agents mais la collectivité doit s'assurer que les intéressés ne seront pas rapidement bloqués au dernier échelon du dernier grade, tant pour des raisons de motivation que pour garder le lien nécessaire entre avancement et mérite.

Le ratio constitue donc à la fois un outil de régulation et de cohérence du nombre de promotions effectuées, mais surtout la garantie pour les agents d'une évolution possible de leur carrière.

### **A - MAINTIEN DU PRINCIPE GENERAL :**

Il est proposé de conserver le principe adopté depuis 2007, à savoir affecter le pourcentage suivant par grade en fonction du nombre d'agents promouvables :

- ⇒ Nombre d'agent promouvables compris :
  - entre 0 et 5 = ratio d'avancement de 50 %
  - entre 6 et 50 = ratio d'avancement de 25 %
  - et supérieur ou égal à 51 = ratio d'avancement de 15 %

Agents ayant subis avec succès l'examen professionnel : ratio d'avancement de 80 %

## **B – BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

Les ratios fixés par la collectivité en 2007 et 2008 ont permis de :

### **1) Mettre en place un ratio élevé (80 %) pour les grades accessibles suite à l'obtention d'un examen professionnel**

Cette mesure est notamment favorable pour le déroulement de carrière en catégorie C.

### **2) Débloquer le nombre de promotions pour certains grades longtemps pénalisés par les quotas :**

L'objectif était au minimum de doubler le nombre de promotions sur ces grades.

Un effort particulier a été fait pour assurer un plus grand nombre de promotions pour les grades suivants :

- Grades de la filière administrative de catégorie B et C
- Grades de la filière sportive de catégorie B
- Grades de la filière médico-technique de catégorie B
- Grades de la filière patrimoine de catégorie B et C
- Grades de la filière médico-sociale en particulier Auxiliaires de puériculture et ATSEM bloqués pendant de longues années par un quota très strict.

Ces situations de blocage ont quasiment disparu. Toutefois, des efforts restent à faire en 2009 pour l'accès à certains grades.

### **3) Harmoniser progressivement les ratios entre filières :**

Cette mesure est extrêmement importante pour favoriser la mobilité au sein de la collectivité et une gestion des postes moins liée au statut.

Cette harmonisation a permis de diminuer les écarts de promotion entre les filières (en particulier entre la filière technique et les autres filières anciennement soumises à des quotas).

De même, pour la catégorie C, cet objectif était induit par la refonte des cadres d'emplois du 1er janvier 2007.

## **C - LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2009**

1) Assurer un nombre de promotions au moins équivalent à celui de 2008 en proportion du nombre d'agents promouvables par grades et permettre de débloquer les situations des agents appartenant aux grades d'accès de la catégorie C.

2) Offrir individuellement des promotions en fonction des règles déterminées par la collectivité

### **a) – les principes généraux :**

- Prise en compte de la nature du poste occupé et du niveau de responsabilité.

- Règles spécifiques liées à l'âge assurant ainsi une forme de promotion « bâton de maréchal » qui favorise la motivation des agents jusqu'à leur départ en retraite.
- Prise en compte de la durée maximale de carrière pour accéder aux grades supérieurs en évitant les effets de seuils et les frustrations liées à une stagnation de carrière, comme un blocage depuis plus de trois ans dans le dernier échelon du grade.

**b) – Particularité pour certains cadres d'emplois :**

L'organisation de carrières permettant la prise en compte de l'exercice des fonctions stratégiques pour certains agents, tout en n'oubliant pas les agents méritants, réguliers mais qui n'occupent pas tous des postes stratégiques.

**c) – Spécificités liées à la catégorie hiérarchique**

⇒ **Catégorie C :**

- Favoriser l'accès à l'**échelle 4** de rémunération suite à l'obtention de l'examen professionnel (ratio de **80 %**) – Le passage de cet examen professionnel permet à un certain nombre d'agent de l'échelle 3 dans les filières technique, administrative, patrimoine et animation d'avoir une perspective d'évolution de carrière dans leur cadre d'emplois.
- Assurer un déroulement de carrière de l'**échelle 4 vers l'échelle 5**. Pour atteindre cet objectif, il est proposé cette année encore de définir un ratio supérieur à la règle établie pour l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe et ATSEM principal de 2ème classe, longtemps bloqués par la règle des quotas (cf. tableau annexe).
- Privilégier l'accès à l'**échelle 6** aux agents méritants en fin de carrière (critères d'âge proche de la retraite) ou aux agents bloqués au dernier échelon de leur grade depuis plus de trois ans.

→ Cas particulier en 2009 pour l'accès à agent de maîtrise principal : proposition d'un ratio supérieur pour assurer un nombre de promotion équivalent à celui de l'année dernière et au vu du nombre d'agents promouvables très proche de la tranche inférieure (cf. tableau annexe).

⇒ **Catégorie B :**

**Distinction de 2 types de déroulement de carrière :**

- **Carrière courte** pour les agents ayant obtenu l'examen professionnel et occupant des postes de niveau N-2 ou N-1 ou chefs de bassin pour les éducateurs APS.

- **Carrière longue** en deux temps :

1- passage par le grade intermédiaire comme récompense du mérite professionnel et en fonction du blocage de la carrière de l'agent.

2- nomination au dernier grade avant départ à la retraite pour les agents méritants.

**Catégorie A :**

⇒ Pour le haut de la catégorie : occuper les fonctions de directeur (poste de niveau N)

⇒ Pour les autres grades, les promotions sont faites en fonction de trois critères :

**1- le poste occupé** (exemple Poste de N-1 pour l'accès à attaché principal et ingénieur principal ou directrice de crèche pour l'accès à puéricultrice de classe supérieure)

**2 - le départ à la retraite proche** (récompense du mérite professionnel tout au long de la carrière)

**3 - l'agent a été bloqué dans le dernier échelon de son grade depuis plus de trois ans**

→ Cas particulier des professeurs d'enseignement artistique : assurer une équité dans les promotions entre les deux établissements et entre les critères de mérite et d'ancienneté.

3) Déterminer le choix des agents sur la base de ces critères individuels d'accès à la promotion :

- ⇒ la valeur professionnelle
- ⇒ la manière de servir
- ⇒ la formation
- ⇒ l'assiduité
- ⇒ la mobilité
- ⇒ la régularité
- ⇒ l'expérience

Et pourront être mis en avant d'autres critères tels :

- ⇒ la qualification des agents (formation, diplômes)
- ⇒ les acquis de l'expérience

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter les mesures qui précèdent.

**RATIOS POUR LA CATEGORIE A**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Attaché Principal	Directeur Territorial	25
Attaché	Attaché Principal	25
Attaché	Attaché Principal (Examen Professionnel)	80
Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	25
Ingénieur	Ingénieur Principal	25
Conseiller principal des APS de 2ème classe	Conseiller principal des APS de 1ère classe	50
Médecin de 2ème classe	Médecin de 1ère classe	50
Puericultrice de classe normale	Puericultrice de classe supérieure	50
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	50
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25

**RATIOS POUR LA CATEGORIE B**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	25
Rédacteur Principal et Rédacteur	Rédacteur Chef (Examen Professionnel)	80
Redacteur	Rédacteur Principal	25
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	50
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	25
Contrôleur principal	Contrôleur chef	50
contrôleur	Contrôleur principal	25
Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	Assistant Qualifié de conservation hors classe	50
Assistant Qualifié de conservation de 2ème classe	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	25
Assistant de conservation de 1ère classe	Assistant de conservation hors classe	50
Assistant de conservation de 2ème classe	Assistant de conservation de 1ère classe	25
Educateur des APS de 1ère classe et de 2ème classe	Educateur des APS hors classe	25
Educateur des APS de 2ème classe	Educateur des APS de 1ère classe	25
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants	50
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants (examen professionnel)	80
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50
Infirmière de classe normale	Infirmière de classe supérieure	50
Assistant medico technique de classe normale	Assistant medico technique de classe supérieure	50

### RATIOS POUR LA CATEGORIE C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	20
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	20
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	15
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	15
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoints du patrimoine principal de 1ère classe	25
Adjoints du patrimoine de 2ème classe	Adjoints du patrimoine de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Adjoints d'animation de 2ème classe	Adjoints d'animation de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	50
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	30
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	40
Agent social de 1ère classe	ATSEM social principal de 2ème classe	50

**M. MARTIN.** -

Dossier intéressant, Monsieur le Maire, dans la mesure où ces orientations pour la mise en place de ratios permettent d'assurer une évolution de carrière plus intéressante aux agents, d'une part, et d'autre part d'harmoniser les conditions d'avancement de grades entre les filières, notamment administratives et techniques.

C'est une mesure qui est très bien perçue par l'ensemble de nos collaborateurs.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20090315**

**Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la salle des fetes du grand parc. Marché infructueux. Recours d'un candidat. Autorisation de défendre.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070256 du 30 avril 2007 vous avez autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre en vue de réhabiliter la Salle des Fêtes du Grand Parc et d'accueillir la Maison de l'Emploi.

Après examen des candidatures par la Commission technique désignée par le jury, les membres de ce dernier ont donné, à la majorité, un avis négatif sur les trois projets qui avaient été retenus.

Par délibération D20080630 du 24 novembre 2008 vous avez déclaré ce concours infructueux et décidé de ne pas verser de prime aux trois candidats.

Par requête déposée le 26 janvier 2009, l'atelier d'architecture KING KONG demande au Tribunal administratif de Bordeaux d'annuler la décision de rejet de son projet ainsi que, par la voie d'exception d'illégalité, l'annulation de la délibération du 24 novembre 2008 aux motifs que la décision déclarant le marché infructueux serait insuffisamment motivée et que le versement d'une prime aux candidats évincés serait obligatoire.

Cette contestation apparait mal fondée à votre administration.

En effet, l'atelier d'architecture KING KONG d'une part, a bien été informé de ce que les projets ne répondaient pas au programme en laissant la salle polyvalente inoccupée et dépassaient l'enveloppe financière affectée à cette opération et d'autre part, a eu connaissance de la totalité des débats du jury par la communication du procès-verbal.

Enfin, le règlement du concours prévoyait la possibilité de réduire ou de refuser l'attribution d'une prime.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant le Tribunal administratif et devant toutes les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes voies de recours.

**M. MARTIN.** -

Pas de difficultés particulières. Chacun sait les conditions dans lesquelles le concours a été ouvert. Il a été infructueux. Une des équipes nous assigne. Il s'agit donc de pouvoir nous défendre.

**M. LE MAIRE.** -

Mme NOËL.

**MME NOËL.** -

Je voudrais revenir d'un mot sur cette délibération qui concerne le droit à recourir par rapport à ces architectes qui avaient répondu à un concours sur la salle des Fêtes du Grand Parc.

Effectivement le règlement du concours prévoyait la possibilité de réduire ou de refuser l'attribution d'une prime.

Mais tout de même, vous aviez sélectionné trois équipes pour qu'elles réfléchissent à un projet et pour qu'elles travaillent sur ce projet. Les trois équipes ont fait leur travail de manière professionnelle et c'est parce qu'ils ont fait leur travail de manière professionnelle qu'ils ont considéré qu'il fallait développer une architecture respectueuse du patrimoine et qu'il fallait conserver les gradins de la salle des Fêtes. D'ailleurs l'UNESCO nous engage dans cette direction.

En novembre quand nous avons évoqué cette question vous avez dit, je reprends vos propos :

« Il faut repartir sur de nouvelles bases. Le message est clair. J'entends le message des architectes. Ne touchons pas à l'architecture intérieure de la salle. Il faut la sanctuariser.

Nous allons essayer avec nos services de bâtir un projet de rénovation de cette salle qui ne touche pas à son architecture intérieure ».

Donc vous avez en fait donné raison à l'expertise de ces équipes d'architectes, mais aujourd'hui vous considérez que vous n'avez pas à rétribuer cette expertise. Je trouve ça particulièrement regrettable. Je trouve dommage que vous continuiez sur la voie que vous nous avez fait voter en novembre.

**M. LE MAIRE.** -

M. PEREZ.

**M. PEREZ.** -

Une fois n'est pas coutume, je ne partage pas tout à fait l'avis de ma consœur.

J'espère cependant qu'on ne va pas dire encore une fois que je suis hors sujet dans ce que je vais dire.

Nous voterons cette délibération. Mais au-delà nous posons une nouvelle fois le problème du devenir de cette salle fermée depuis maintenant trop longtemps.

Puisque notre municipalité est désormais d'accord sur le fait d'y entreprendre des travaux, nous demandons une nouvelle fois, Monsieur le Maire, qu'une étude chiffrée soit menée pour redonner à cette salle sa vocation première et que de nouveau elle y accueille concerts, ciné-clubs, et toutes activités culturelles pour tous les âges.

Certes, la mise aux normes de sécurité est un gros chantier, mais c'est un chantier qui s'inscrit dans la durée.

## *Séance du lundi 22 juin 2009*

Les animations qu'à quelques-uns nous avons su construire là-bas il y a maintenant 35 ans sont encore possibles. C'est d'autant plus justifié que le bassin de population a grandi avec l'extension de la ville vers le Nord de Bordeaux et la création de nouveaux quartiers.

Je ne doute pas qu'ici aussi nous saurons réinjecter des fonds FEDER comme nous avons su le faire pour EVENTO.

Il est quand même dommage, Monsieur le Maire, que dans le cadre d'EVENTO, M. Faustino ait vu juste concernant cette salle (...?) (mot inaudible) – je le cite - à ressusciter les fantômes du passé.

Je demande, Monsieur le Maire, qu'au nom de ces fantômes nous fassions un peu de spiritisme municipal pour reconstruire leur château. Merci.

### **M. LE MAIRE. -**

Merci. Sur la salle de Fêtes nous connaissons tous le dossier. Je suis prêt à faire une séance de spiritisme collectif. On va regarder. Il y a des projets qui commencent à nouveau à se manifester. Nous en reparlerons. Il n'est pas question d'abandonner cette salle, de la laisser en l'état.

J'espère qu'on finira par trouver une solution qui convienne à la fois aux habitants du quartier tout en ménageant les finances municipales.

M. ROUYEYRE voulait prendre la parole.

### **M. ROUYEYRE. -**

Très rapidement pour exprimer ma solidarité vis-à-vis de cette délibération, en contradiction avec ma collègue NOËL.

J'étais membre de ce jury. Je me souviens parfaitement de la situation où l'ensemble des architectes présélectionnés avaient rendu un projet complètement différent des préconisations qu'on leur demandait de mettre en œuvre.

A partir de ce moment-là j'ai trouvé intéressante la réflexion que nous avons eue lors de ce jury où le politique n'a pas nécessairement à s'aligner sur les propositions des architectes si cela ne correspond pas à ce que ces premiers ont désiré. Je trouve quand même intéressant que le politique ait le dernier mot dans ces cas-là.

D'ailleurs il y avait trois agences qui ont été rejetées. Il n'y en a qu'une d'entre-elles qui fait le recours.

Donc évidemment nous voterons cette délibération.

### **M. LE MAIRE. -**

Merci.

Qui vote contre ?

Pas d'abstentions ?

**ADOpte A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20090316

**Ecole maternelle Charles Martin. Desordres. Action en garantie décennale contre les concepteurs et constructeurs. Autorisation d'ester en justice.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par convention de mandat en date du 5 août 1996, la Ville a délégué à la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Bordeaux Métropole Aménagement, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du groupe scolaire Charles Martin.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au groupement conjoint BAUDIN-LIMOZIN Architectes et BET CETAB, par marché en date du 10 avril 2000.

Le contrôle technique de l'opération a été assuré par la Société AFITEST selon un marché en date du 11 janvier 2000.

Le lot n° 2 « Gros œuvre - Fondations » a été attribué à la SARL PERALI Serge et Fils par marché en date du 22 septembre 2000.

La réception des travaux a été prononcée avec effet du 7 septembre 2001.

Depuis cette date, de nombreuses fissures sont apparues sur le mur extérieur de la façade de l'école maternelle.

Il a été récemment constaté que ces fissures provoquent des infiltrations d'eau au niveau des doublages intérieurs, dégradant le mur intérieur de l'école maternelle.

Face à cette situation et pour éviter une aggravation des infiltrations qui risquent à terme de rendre l'ouvrage impropre à sa destination, voire de compromettre sa solidité, il apparaît nécessaire d'engager, à l'encontre de tous les intervenants à la construction, une action en garantie décennale devant le Tribunal administratif de Bordeaux en vue non seulement d'interrompre le délai de garantie décennale, mais aussi de déterminer les responsabilités et de procéder aux travaux réparatoires qui s'imposent.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à assigner l'atelier d'architecture BAUDIN-LIMOZIN, le BET CETAB, la Société AFITEST et la SARL PERALI et Fils devant le Tribunal administratif de Bordeaux ainsi que devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre, jusqu'à parfait règlement du litige y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

Cette action s'exercera :

- En référé, afin que soit désigné un expert judiciaire qui sera chargé de constater contradictoirement l'état des bâtiments, de décrire les désordres et de préciser la nature et le coût des réparations nécessaires.
- Au fond, en vue d'obtenir la réparation et l'indemnisation du préjudice subi.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20090317**

**Acquisition par la ville de Bordeaux à la Communauté Urbaine de l'immeuble situé 118 rue héron. Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension de l'école Alphonse Dupeux, la Ville de Bordeaux a fait préempter par la CUB la maison d'habitation située 118 rue Héron.

Ce bien cadastré HO 106, pour une superficie de 228 m<sup>2</sup> sera revendu à la Ville dans un délai maximum de 2 ans au prix de 229 000 € et de 16 000 € de frais de négociation.

Ce prix est conforme à l'évaluation de France Domaine établie le 3 mars 2009.

Une convention de mise à disposition transitoire et de cession vient constater l'engagement de la Ville d'acheter.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- L'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'immeuble 118 rue Héron au prix de 229 000 € auxquels viendront s'ajouter les frais liés à l'acquisition et les intérêts
- L'ouverture des crédits nécessaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20090318**

## **Crédit municipal de Bordeaux. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2008. Information.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale, le Crédit municipal développe ses activités autour d'une vocation sociale affirmée par le prêt sur gage et sa convention avec le CCAS de Bordeaux et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

### **1. Faits marquants de l'exercice 2008**

L'année 2008 a été marquée en interne par :

- La reprise de l'agence de Limoges au Crédit Municipal de Nantes et le développement dans cette agence d'une activité de prêts sur gage,
- La réalisation de micro crédits sociaux en Aquitaine (48 pour un montant moyen de 1 550€) en association avec la Caisse Sociale de Développement Local.

2008 a aussi été l'année de la crise de la liquidité qui frappe le secteur bancaire depuis août 2008 et qui va générer des surcoûts importants sur les charges bancaires à venir. Les tensions se sont déjà exprimées à travers la remontée rapide des taux à moyen terme après une année 2007 déjà tendue.

### **2. L'activité commerciale**

Les produits bancaires sont issus des deux activités commerciales du Crédit municipal : le prêt personnel et le prêt sur gage.

Sur l'exercice 2008, ces produits sont en hausse de 5.1 % par rapport à 2007, et s'établissent à 12 358 727 euros. L'activité de prêt personnel est stable au niveau des encours mais la progression des taux permet un accroissement des produits de 1.3 %.

Les produits liés à l'activité de prêts sur gage progressent significativement de 15.1 %. Le Crédit Municipal a su gérer un fort accroissement du nombre de clients, de l'encours et du nombre d'objets déposés. Les raisons de cette hausse tiennent au durcissement de l'accès au crédit du type découvert bancaire ou prêt personnel par rapport à une situation financière des clients qui s'est dégradée.

Les charges bancaires subissent une forte augmentation, liée à la forte remontée des taux pendant toute l'année 2008. L'augmentation des charges de 7.9 % par rapport à 2007, soit 337 758 €, se décompose ainsi :

- Augmentation de 120 000 € des intérêts versés aux clients,
- Augmentation de 40 000 € du coût des emprunts inter bancaires à taux variables,
- Augmentation de 95 000 € en intérêts sur les comptes de trésorerie.

Les hausses des produits et des charges se traduisent par un produit net bancaire en augmentation positive et significative de 3.4 % atteignant 7 769 310 €.

Les charges générales d'exploitation sont bien maîtrisées :

- La masse salariale progresse de 0.57 % avec une baisse de 3.7 équivalents temps plein dans l'année (72.3 ETP fin 2008),
- Les frais généraux augmentent de 0.48 %

## *Séance du lundi 22 juin 2009*

- Les dotations aux amortissements ont pu être réduites de 52 107 €.

Le résultat brut d'exploitation bénéfique de la hausse du produit net bancaire et de la maîtrise des charges pour progresser de 12.7 %.

Le coût du risque permet de constater l'effort continu de provisionnement sur les risques crédits. Le montant supplémentaire affecté à ces provisions est de 756 086 € :

- Le taux de couverture de l'encours douteux compromis augmente légèrement de 84.47 % à 84.91 %,
- Le taux de couverture de l'encours « sain » surendetté est maintenu à 100 %,
- La provision sur les douteux progresse de 67,61 à 69.9 %.

Au total, le montant des provisions sur activité bancaire s'élève à 7 994 304 €.

Le coût du risque étant proportionnellement plus élevé qu'en 2007, la dotation aux provisions est supérieure. De ce fait, le résultat d'exploitation est en baisse de 10.2 % par rapport à 2007.

Le résultat net présente une baisse de 24.7 % par rapport à 2007 essentiellement lié à la reprise de la dotation fiscale en 2007. Avec un bénéfice qui dépasse le million d'euros (1 006 038 euros), le Crédit Municipal réalise une performance conforme aux exercices antérieurs.

Le Crédit Municipal a su, malgré une année difficile sur le plan des charges bancaires, préserver ses équilibres financiers tout en poursuivant ses efforts de provisionnement permettant d'assurer sa pérennité.

D'autre part, le crédit municipal a accentué sa présence en tant qu'organisme d'aide sociale, en maintenant ouverte l'agence de Limoges et en y développant le service du gage pour la Région Limousin.

Enfin, le Crédit Municipal a conforté son soutien financier au fonctionnement du CCAS de la Ville de Bordeaux et son accompagnement dans les missions dévolues à la Caisse Sociale de Développement Local pour ce qui concerne les micro crédits.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

*Séance du lundi 22 juin 2009*

En euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Var 08/07
<b>Produits bancaires</b>	<b>12 358 728</b>	<b>11 762 136</b>	<b>11 738 683</b>	<b>5,1%</b>
Produits sur opérations de prêts personnel	9 586 359	9 463 926	9 458 559	
Produits sur opérations de prêt sur gage	1 136 471	987 070	958 961	
Bonis prescrits	86 549	103 097	54 490	
Produits financiers - placements trésorerie	47 869	142 782	53 888	
Commissions et frais de dossier	657 775	572 661	591 041	
Recouvrement frais de poursuite	54 739	63 144	68 221	
Produits intérêts SWAP	111 661	6 801	115 661	
Autres produits d'exploitation bancaire	561 461	320 237	238 692	
Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle	115 845	102 420	199 170	
<b>Charges bancaires</b>	<b>4 589 417</b>	<b>4 251 659</b>	<b>3 519 990</b>	<b>7,9%</b>
Intérêts PEP, livrets	92 394	94 227	63 296	
Intérêts comptes à terme	214 120	210 680	252 171	
Intérêts bons de caisse	793 138	677 978	589 695	
Intérêts emprunts interbancaires	3 180 087	3 140 774	2 305 622	
Intérêts sur comptes de trésorerie	168 196	73 316	144 918	
Charges intérêts SWAP	83 123	5 075	112 197	
Autres charges d'exploitation	58 359	49 610	52 091	
<b>Produit net Bancaire</b>	<b>7 769 310</b>	<b>7 510 477</b>	<b>8 218 694</b>	<b>3,4%</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>5 254 180</b>	<b>5 279 196</b>	<b>5 411 566</b>	<b>-0,5%</b>
Charges de personnel	3 480 046	3 460 340	3 437 389	
Charges générales d'exploitation	1 541 404	1 534 018	1 670 625	
Amortissements	232 730	284 838	303 552	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 515 130</b>	<b>2 231 281</b>	<b>2 807 128</b>	<b>12,7%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>- 756 087</b>	<b>- 273 125</b>	<b>- 775 877</b>	<b>176,8%</b>
Recouvrement après admission en non valeur	4 517	4 953	1 681	
Reprise de provision créances	6 959 743	6 773 857	6 213 366	
Dotation provisions créances	7 574 259	6 959 743	6 773 857	
Créances irrécouvrables	126 909	89 730	215 937	
Charges coût du risque	19 179	2 461	1 129	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 759 043</b>	<b>1 958 157</b>	<b>2 031 251</b>	<b>-10,2%</b>
Gains et pertes sur actifs immobilisés			- 159	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 759 043</b>	<b>1 958 157</b>	<b>2 031 092</b>	<b>-10,2%</b>
Total reprises FRBG et provisions réglementées	5 000 000	4 750 000	4 500 000	
Total dotations FRBG et provisions réglementées	5 000 000	5 000 000	4 750 000	
<b>Opérations sur provisions nettes</b>	<b>-</b>	<b>- 250 000</b>	<b>- 250 000</b>	
<b>Total autres produits</b>	<b>5 076</b>	<b>2 210</b>	<b>2 259</b>	<b>129,7%</b>
Produits sur exercices antérieurs	5 000			
Produits exceptionnels	76	2 210	2 259	
<b>Total autres charges</b>	<b>5 669</b>	<b>10 958</b>	<b>102</b>	
Provisions pour risques et charges	5 000	5 000		
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	669	5 958	102	
<b>Opérations exceptionnelles nettes</b>	<b>- 592</b>	<b>- 8 749</b>	<b>2 157</b>	<b>-93,2%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 758 451</b>	<b>1 699 408</b>	<b>1 783 249</b>	<b>3,5%</b>
<b>Impôt société</b>	<b>752 413</b>	<b>363 573</b>	<b>733 562</b>	<b>106,9%</b>
Impôt société	752 413	825 339	728 655	
Reprise de provision risques et charges fiscaux		- 461 766	- 456 859	
Dotation aux provisions risques et charges fiscaux			461 766	
<b>Résultat net</b>	<b>1 006 038</b>	<b>1 335 835</b>	<b>1 049 687</b>	<b>-24,7%</b>

**M. MARTIN. -**

Monsieur le Maire, je suis prêt à répondre aux questions.

L'école maternelle Charles Martin : des désordres.

Une acquisition pour une école.

Et le rapport d'activité du Crédit Municipal.

Pas de difficultés.

**M. LE MAIRE. -**

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

(Aucune)

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**